EMPIRE  FRANÇAIS.

ARRÊTÉ
DU PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE,

Du 30 Juin 1806.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE, Membre de la Légion d'honneur,

Vu les ordres de Son Excellence le Sénateur Ministre de la Police générale,

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Tous les permis de port-d'armes délivrés jusqu'à ce jour, seront annullés pour les arrondissemens de Guéret, Boussac et Bourganeuf, le 20 juillet, et pour celui d'Aubusson, le 30 du même mois.

ART. II.

Ils seront dorénavant assujétis à un *droit fixe* de dix francs par permis, non compris les frais de timbre et de papier s'élevant à un fr. 10 cent.

ART. III.

Il est obligatoire à tous les individus qui, depuis la publication de notre arrêté du 3 ventôse an 13, étaient munis de port-d'armes, de les rapporter au bureau de la Préfecture, où ils pourront en obtenir de nouveaux.

ART. IV.

Les formalités prescrites par l'article IV de notre arrêté du 3 ventôse, à l'égard des individus qui demanderaient, pour la première fois, un permis, sont confirmées ; à l'exception que les pétitions ne pourront plus être transmises au Préfet par les Sous-préfets, et que les pétitionnaires, après avoir soumis leurs demandes au *visa* de leurs Sous-préfets respectifs, qui y ajouteront leur avis, seront tenus de venir à la Préfecture acquitter le droit par eux-mêmes ou par un fondé de pouvoir.

ART. V.

Les nouvelles permissions de port-d'armes seront valables jusqu'au premier janvier 1807.

ART. VI.

Les individus qui, par fraude, et passé les délais des 20 et 30 juillet, se serviraient des permis anciens, abrogés par ledit arrêté, encoureront les peines portées par les lois.

ART. VII.

Le présent Arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes de ce département, en la manière accoutumée.

Le Préfet du département de la Creuse,

Signé LASALCETTE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Signé LOUIS MALOUET.

A GUERET, de l'Imprimerie de FAUCHIER, GADON et ASSOCIÉS, Imprimeurs de la Préfecture. AN 1806.

Suppression du
port d'armes

a Monsieur

Le Maire

a Ste Radegonde